

A LIRE

Tribus - Nous avons besoin de vous pour nous mener

S. GODIN

Diateino, 254 pages, 16 euros.

Améliorer ses taux de conversion web

S. ROUKINE

Eyrolles, 268 pages, 22 euros.

Bien rédiger pour le Web

I. CANIVET

Eyrolles, 412 pages, 30,40 euros.

LES FAQ DU JURISTE

Le délit d'usurpation d'identité sur Internet

La protection de l'identité numérique est devenu un enjeu majeur, que ce soit sur les plans technique, économique et juridique, qui conditionne le développement de l'économie numérique. L'usurpation d'identité numérique constitue dès lors un véritable fléau, quel que soit l'objectif poursuivi : escroquerie, désinformation, collecte de données sensibles, détournement de clientèle, etc. Si l'on s'en tient à la pratique du "phishing", ce sont des millions d'internautes piégés et des milliards d'euros de préjudice.

C'est dans ce contexte que le projet de loi "Loppsi" crée un délit qui punit d'un an d'emprisonnement le fait d'utiliser, sur un réseau de communication électronique, l'identité d'un tiers ou des données qui lui sont personnelles, en vue de porter atteinte à son honneur ou à sa considération ou de troubler la tranquillité de cette personne ou d'autrui.

Alors que la législation actuelle limite le délit d'usurpation d'identité au fait de prendre le nom d'un tiers, dans des circonstances qui ont déterminé ou auraient pu déterminer contre celui-ci des poursuites pénales, le nouveau texte permet de protéger l'utilisation de "données qui lui sont personnelles" (coordonnées bancaires, log-in / mot de passe, "pseudo", nom de domaine, voire adresse IP).

Par contre, ce texte ne précise toujours pas si les personnes morales (par opposition aux particuliers) pourront bénéficier de cette protection. Que l'on soit un particulier ou une entreprise, protéger son identité numérique, c'est avant tout prendre conscience de ses enjeux et maîtriser la diffusion de ses données sur les réseaux, en particulier Internet. Cette maîtrise implique la mise en œuvre de trois principes : sécurisation des données et de leur diffusion (gestion de l'information sensible par le biais de chartes, politiques de sécurité, etc.), vérification de la gestion de l'identité numérique (procédures de contrôle interne, veille sur Internet, etc.), réaction en cas d'usurpation d'identité (identification des personnes responsables, suppression des contenus illicites, etc.).

**Mathieu Prud'homme, Avocat, Directeur du département Internet contentieux
Alain Bensoussan - Avocats (www.alain-bensoussan.com)**

PROFILS

Aegis

Xavier Schallebaum

devient directeur associé du groupe de communication marketing.

Expedia

Anne-Christine

Arnould

remplace Guillaume Cussac à la tête d'Expedia France.

Opodo

Jérôme Rivaud

est nommé au poste de directeur d'Opodo France.

Telemarket

Ariel Steinmann

est nommée au poste de directrice marketing et commerciale du groupe.



Pour s'abonner à

stratégie internet

**Retourner ce document à Benchmark Group
69/71 Av. Pierre Grenier 92517 Boulogne-Billancourt ou le faxer au 01 47 79 50 01.**

Je m'abonne pour un an (10 numéros) à *Stratégie Internet* pour **415 € (1)** au lieu de 460 € HT
Net à payer TTC : 437,83 €

Je vous règle par chèque bancaire ci-joint à l'ordre de Benchmark Group.
 Je souhaite recevoir une facture.

Etranger 445 € au lieu de 490 €

Je souhaite en complément recevoir la collection complète des **10 derniers numéros (un an) pour 290 € HT**

Nom Prénom

Fonction

Société

Secteur d'activité

E-mail

Tél. Fax.

Adresse

Code Postal Ville

Date Signature

Garantie Au cas où je souhaiterais interrompre mon abonnement, les numéros à paraître me seront remboursés au prorata. **(1) Offre spéciale** valable jusqu'au 31 décembre 2009.

SI 135

